

**Compte rendu de la réunion du
CONSEIL CONSULTATIF DE QUARTIER
SAINT-PHILIPPE DU ROULE
du Jeudi 13 novembre 2014
Ecole élémentaire Paul Baudry
10 rue Paul Baudry – 75008 Paris**

Sur invitation de Madame le Maire du 8^{ème} arrondissement, le Conseil de Quartier Saint-Philippe du Roule s'est réuni le 13 novembre 2014 à 18 heures 45.

Etaient présents :

- Madame Jeanne d'Hauteserre, Maire du 8^{ème} arrondissement,
- Madame Sophie Boyer-Chammard, Adjointe au Maire, en charge de la démocratie locale, des associations et de l'urbanisme
- Monsieur Vincent Baladi, Adjoint au Maire, en charge des acteurs économiques, du commerce et de l'artisanat, de la sécurité
- Madame Marielle Liberman-Gawin, référente du conseil consultatif de quartier par interim

Invités :

- Madame le Commissaire du 8^{ème} arrondissement, Muriel Sobry
- Monsieur Amaury de Lorgeril, le Relais Emmaüs

Madame le Maire ouvre la séance à 18h45

L'ordre du jour prévu est modifié en raison de la présence de Madame le Commissaire qui pourra répondre aux questions des habitants du quartier (**point N° 2 de l'ordre du jour**).

L'élection du nouveau bureau aura lieu après le départ des invités.

La première question est posée par une gardienne de la rue de Ponthieu.

Excédée, elle explique que la rue est devenue extrêmement dangereuse, qu'elle n'ose plus sortir ses poubelles et demande ce que fait la police.

R : Madame Sobry répond qu'il y a eu 70 interpellations uniquement rue de Ponthieu et 314 interventions depuis le début de l'année.

La police est très vigilante et veille à la sécurité même si on ne voit pas d'effectifs en uniforme.

Q : Qui délivre les autorisations de nuit aux établissements ?

R : Un établissement peut fonctionner de 5 heures à 2 heures du matin.

C'est juste pour les trois heures de 2 heures à 5 heures du matin qu'un établissement a besoin d'une autorisation de nuit.

La commissaire met systématiquement un avis défavorable à toutes les nouvelles demandes.

Deux établissements, le Café Chic (faubourg Saint-Honoré) et le O'Sullivan (av. Franklin D Roosevelt) ont d'ailleurs déposé un recours auprès de la Préfecture de Police.

Les établissements ouverts la nuit fonctionnent en particulier du jeudi au dimanche et sont sanctionnés mais les fermetures sont toujours provisoires.

Q : Les sirènes de police rajoutent au bruit déjà présent la nuit pour les riverains de la rue de Ponthieu

Commentaire dans la salle : il y a eu une courte période pendant laquelle la rue avait été fermée à la circulation une partie de la nuit et cela avait considérablement soulagé les habitants

R : La décision n'appartient pas au commissariat du 8^{ème} mais à la Préfecture

Q : Une mère de trois enfants déplore l'absence de présence policière à proximité des établissements encore ouverts rue de Ponthieu le matin à l'heure où les enfants vont à l'école et croisent les fêtards éméchés et provocants qui sortent de boîte de nuit.

R : Les policiers ne peuvent pas rester sur place en permanence.

Il y a deux équipes le matin dans le 8^{ème}, il suffit qu'une équipe emmène quelqu'un en cellule de dégrisement et que l'autre soit appelée ailleurs pour que la police soit absente de la rue de Ponthieu.

Les effectifs se composent de 300 policiers dont une centaine en investigation.

Depuis le mois de juin, il y a 25 policiers uniquement dédiés à ce secteur.

D'autre part, lors de bagarres entre « fêtards », lorsque la police intervient, il arrive souvent que les protagonistes se liguent contre les forces de l'ordre.

Intervenants dans la salle : Il y a beaucoup trop de boîtes de nuit dans le quartier et cela entraîne également beaucoup de saleté dans les rues

Intervenante

Les nombreux chantiers de la rue de Berri qui durent depuis des années et fonctionnent en dehors des heures légales sont une grande gêne pour les riverains.

Q : Le précédent Maire avait parlé d'une réunion spécifique pour les riverains de la rue de Ponthieu. Le conseil de quartier monopolisant complètement ce sujet, serait-il possible de reprendre ce projet ?

Madame le Maire rappelle qu'il y aura dorénavant deux conseils de quartier par an au sein desquels les habitants peuvent s'exprimer.

Sophie Boyer-Chammard confirme que c'est effectivement un problème très local et qu'elle va réfléchir à une possibilité de réunion.

Un intervenant tient à souligner le bon accueil des policiers du commissariat central de l'arrondissement.

Il a été déposer plainte car un groupe de femmes faisaient leurs prières dans la galerie des Champs-Élysées devant le Mc Donald et il a eu peur que ce genre de pratique puisse dégénérer.

Question sur les établissements qui accueillent des prostituées.

Madame Sobry explique que la prostitution est légale mais pas le racolage actif.

Le contrôle de ce type d'activité est du ressort de la brigade de répression du proxénétisme et pas du commissariat du 8^{ème}.

Mais c'est une tâche longue et difficile d'autant que cela nécessite une infiltration et le témoignage des clients.

La Galerie 66 Champs-Élysées est particulièrement chaude et est partiellement fermée la nuit.

Un participant a été témoin de transactions diverses dans des véhicules de luxe.

La commissaire précise qu'il y a 3 caméras de vidéosurveillance dans le secteur Ponthieu.

Un participant suggère une tolérance zéro.

La commissaire reprend le problème de la galerie 66 Champs-Élysées et se félicite de la fermeture du parking par la commission hygiène et sécurité.

Ce thème amène les participants à s'interroger sur le stationnement dans le quartier.

Il n'y a pas assez de places pour les riverains entre les deux roues, les tournages et les voituriers.

Réponse de Madame la Commissaire :

Il y a eu 47.908 verbalisations et demandes d'enlèvement dans le quartier depuis le début de l'année.

En ce qui concerne les voituriers, cette profession n'est pas réglementée.

Ils n'ont pas le droit de disposer de panneaux ni de réserver des places pour leurs clients.

Ils sont verbalisés mais continuent leur activité.

En ce qui concerne le stationnement des deux roues sur la chaussée, il y a effectivement un vide juridique.

Le commissariat n'a pas le pouvoir en matière de stationnement : ce sont les agents de la Ville de Paris « ASP » qui sont chargés de verbaliser.

Le stationnement des motos est et demeure interdit sur les trottoirs. Une circulaire du préfet de police recommande une « tolérance » aux A.S.P.

Un intervenant demande à la Commissaire que cette tolérance ne s'applique pas au droit des arrêts de bus et sur toute la longueur des autobus, car les motos gênent la montée et la descente de ces autobus.

La commissaire reprend son exposé après plusieurs questions posées « en vrac » dans la salle :

Le Marché de Noël prend actuellement beaucoup de place et d'effectifs de surveillance.

Le 8^{ème} arrondissement est le 3^{ème} arrondissement en nombre de garde à vue à Paris.

Les policiers interpellent de nombreux auteurs de délit et en particulier il y a eu 200 gardes à vues depuis le début de l'année.

Question sur les agressions dans les galeries perpendiculaires aux Champs-Élysées

R : Ces galeries ne sont pas du domaine public mais font partie d'une copropriété. En particulier la sécurité dans la galerie du 66 Champs Élysées s'est améliorée depuis la fermeture du parking.

Q : Cohabitation difficile entre les piétons qui traversent les voies perpendiculaires aux Champs-Élysées et les automobiles qui essaient de passer.

Quelle est la législation concernant les voitures rapides en location (Drive Me) ?

Pourquoi n'enlève-t-on pas les motos mal garées ?

Quelle est la législation en matière de « vélos-taxis » qui prennent les rues en contresens.

R : Ces vélos-taxis ou tuk-tuk sont actuellement une des priorités de l'adjoint de Madame Sobry.

Des opérations dissuasives sont en cours aussi bien pour les véhicules de Drive Me que pour les tuk-tuk mais les amendes ne sont pas suffisantes car l'activité est lucrative.

Par ailleurs, les tuk-tuk ont les mêmes règles que les vélos.

Le problème des motos sur le trottoir est un problème d'éducation et la police n'a pas les moyens d'éradiquer le problème des deux roues.

Q : ne pensez-vous pas que les problèmes de propretés sont liés aux problèmes de sécurité ? En particulier qu'en est-il du problème des heures de passage des éboueurs ?

R : effectivement, les ramassages des ordures se font plus tard car les établissements de nuit doivent aussi pouvoir sortir leurs poubelles après la fermeture de leurs établissements.

La saleté est aussi un problème de civilité.

Q : Sur les Champs-Élysées, il y a plusieurs problèmes récurrents en particulier les grands attroupements autour des jeunes qui jouent de la musique et un nombre croissant de mendiants.

R : les interpellations sont quotidiennes, surtout depuis l'arrivée des 25 policiers volontaires spécialement attachés au secteur Champs-Élysées/Berri/Ponthieu.

Madame Corinne Barlis, conseillère d'arrondissement de l'opposition, salue le travail des forces de police dans notre quartier mais déplore qu'il n'y ait pas de réelle coordination des efforts et des actions et qu'il faudrait réunir un conseil local de la sécurité.

Madame le Maire dit que c'est prévu et que la mairie et la préfecture mettent le plan en place.

Madame Barlis confirme que ce plan est d'ores et déjà mis en place et insiste la nécessité de ce type de réunion dans le 8^{ème} car il n'y a pas de réelle coordination entre les différents intervenants (justice, police).

Après une dernière observation d'un participant sur le débordement des terrasses des cafés, Madame le Maire remercie Madame le Commissaire Sobry d'avoir eu la gentillesse de venir à la réunion et d'avoir répondu aux questions des riverains.

On passe directement au **point 5 de l'ordre du jour : point relais** – proposition de déplacement du container situé sur les marches de l'église Saint-Philippe du Roule.

Ce container étant derrière les grilles, cela force les gens à jeter les colis de vêtement par-dessus lorsque celles-ci sont fermées.

Sophie Boyer Chammard présente le deuxième invité de la soirée, Amaury de Lorgeril, qui expose l'origine des points relais Emmaüs, nés il y a 30 ans dans le nord de la France et la destination des vêtements collectés.

La collecte de textile a permis de créer plus de 2.000 emplois en France et en Afrique.

6 % des vêtements collectés sont revendus dans des magasins.

Une partie est triée en France, une autre est envoyée en Afrique.

Les vêtements non utilisables sont recyclés sous forme d'isolants thermiques.

4 bornes (containers) permettent de créer un emploi en France.

90 tonnes de vêtements sont collectés chaque année.

Ces containers sont parfois pillés, même si ce phénomène est restreint car il touche 10 % des bornes. Plus les containers sont pleins et plus ils sont facilement pillés, c'est pourquoi il est important que la collecte se fasse plusieurs fois par semaine.

A Saint-Philippe-du-Roule, il y a un contrat privé avec l'église mais le container va être déplacé sur la voie publique.

L'endroit vraisemblablement retenu est sur la place, à côté du collecteur de verre (en face du Franprix).

La placette pourrait aussi faire l'objet d'un réaménagement (projet)

En ce qui concerne le pillage, Emmaüs a embauché 8 personnes le mois dernier pour essayer de collecter les vêtements 3 fois par semaine.

Ils agissent conjointement avec la police car les pilleurs sont plus ou moins connus. Ce sont souvent des enfants (accompagnés d'adultes) qui peuvent facilement rentrer à l'intérieur du container et se servir ! Les vêtements sont souvent vendus sur les marchés par ces familles.

Emmaüs a entrepris une action éducative face à ce phénomène et essaie d'expliquer le but de son action.

En cas de problème, il ne faut pas hésiter à téléphoner

Pour en savoir plus : <http://www.lerelais.org/>

Après avoir remercié Monsieur de Lorgeril pour son intervention, on passe au vote du bureau du conseil de quartier (**point 1 de l'ordre du jour**)

Il faut élire 5 membres. S'il y a plus de 5 candidats, le vote se fera à bulletin secret. Une dizaine de personnes se présente, Madame le Maire invite l'assemblée à voter et la réunion continuera pendant le dépouillement des bulletins.

On repasse au **point 4 de l'ordre du jour : « point d'avancement des travaux pour l'église ».**

Madame le Maire annonce le déblocage par la Mairie de Paris d'une somme de 5.800.000 euros dédiée à la restauration des toitures et à l'assainissement de l'ancienne sacristie, en particulier à l'éradication du plomb.

Madame le Maire a également obtenu des crédits pour la Madeleine et Saint-Augustin.

Les travaux à Saint-Philippe du Roule doivent durer environ un an.

L'association des riverains du passage Saint-Philippe-du-Roule a rencontré le service d'architecture responsable du chantier.

Le budget sera voté très prochainement (décembre)

On passe ensuite au **point 3, la propreté.**

Les personnes présentes constatent que cela se dégrade.

Madame le Maire explique qu'il y a un plan de passage tous les jours.

Une discussion générale s'engage sur l'état des trottoirs et les mégots très présents devant les entreprises et à l'arrière des enseignes des Champs-Élysées telles que Séphora ou la FNAC, rue de Ponthieu.

Une personne parle de « tapis de mégots » et expose sa visite chez le DRH de Séphora qui lui a expliqué que les employés n'ayant pas de salle de repos, ils sont obligés de sortir fumer ou manger.

Certains commerçants ont fait installer des « éteignoirs » mais il n'y a pas de réglementation et ces grands cendriers métalliques empiètent sur les trottoirs.

Pour faire les choses légalement, il faut demander un permis de construire pour la pose d'éteignoirs.

Les restaurants ont le droit d'en disposer sur leurs terrasses.

D'autres questions sont abordées brièvement en cette fin de réunion pendant que les personnes présentes commencent à partir :

- Les chalets de Noël dont le territoire s'est considérablement agrandi cette année et qui transforme le quartier
- Les nuisances sonores de la salle Gaveau
- Les problèmes de voirie.

Pour ce dernier point Sophie Boyer Chammard conseille de télécharger l'application **DansMaRue** qui permet de signaler tous les problèmes et qui semble très efficace.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Sont élus :

Marielle Liberman-Gawin, référente (rue de Ponthieu)
Sophie Lemoine (rue de Berri)
Diana Maldjian (rue d'Artois)
Sophie Méchadier (rue Washington)
Laurent Jeannin-Naltet (rue du Fbg Saint-Honoré)

Adresse mail du conseil de quartier :

conseildequartier.spdr@gmail.com

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, **la séance est levée vers 21 heures 00**